



Le Médiateur reçoit de nombreux e-mails de citoyens relatifs au pétrolier le Prestige

Communiqué de presse n° 32/2002 - 13/12/2002

Le Médiateur européen, **Jacob Söderman**, a reçu un grand nombre d'e-mails de citoyens concernant le naufrage du pétrolier le *Prestige* et ses conséquences catastrophiques. Ils se réfèrent principalement aux insuffisances de la législation existante et à l'échec des mesures prises jusqu'à présent. Étant donné que ces questions ne sont pas du ressort du Médiateur européen, il a été conseillé aux citoyens concernés d'adresser une pétition au Parlement européen.

Ayant reçu plus de 500 courriers de citoyens sur ce sujet ces derniers jours, le Médiateur a dit : "je suis conscient de la gravité de cette affaire et de ses conséquences sociales Puisque le problème implique des initiatives politiques et législatives, il est important que le Parlement européen s'occupe de ces préoccupations légitimes des citoyens".

Le rôle du Médiateur européen est de procéder à des enquêtes relatives à des cas de mauvaise administration de la part des institutions et organes communautaires. Il n'est pas compétent pour traiter de plaintes qui concernent les administrations locales, régionales ou nationales des États membres. Les plaintes relatives aux mérites de la législation communautaire ou aux activités politiques des institutions et organes communautaires ne sont pas non plus du ressort du Médiateur européen.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter M. José Martínez Aragón, Conseiller juridique principal, tel: 00 33 (0) 388 17 24 01.